

LES CLAUSES CONTRACTUELLES PRE-DIVORCE COMMENT LES UTILISER ?

Lundi 5 mars 2012

9h/13h

Maison du Barreau : 2, rue de Harlay – Paris 1^{er}



Le libéralisme gagne de plus en plus de terrain dans tous les domaines : de moins en moins d'institution, d'Etat, de plus en plus de contrat (SAS...).
La loi de 1975 en permettant un divorce contractuel a brisé un long tabou. Jusqu'où pouvons-nous aller pour préparer un divorce de plus en plus probable statistiquement?

Modérateurs :

**Alain CORNEC,
Professeur Pierre MURAT**

**Travaux validés au titre de la formation professionnelle continue
pour 4 heures**

21, rue Henri Rochefort – 75017 Paris

Tel. 01 44 70 73 73

www.institut-dfp.com

PROGRAMME

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Début des travaux

1 - L'exemple anglais : comment en 20 ans, les juges anglais ont admis les « pre-nups » et les contrats de mariage continentaux.

- **Tim AMOS, Q.C. Barrister , Londres**

2 – Les accords informels :

- **Elodie MULON, Mulon & Casey Associés, avocat, Paris**

3 – Les clauses patrimoniales du contrat de mariage « pré-divorce »:

- **Jean François DESBUQUOIS, Fidal, avocat, Hauts de Seine**
- **Marceau CLERMON, notaire, Paris**

4 – Les clauses extra patrimoniales du contrat de mariage « pré-divorce »

- **Isabelle COPE-BESSIS, avocat au Barreau de Paris**

5 – Les clauses de choix de compétence et de loi applicable en vigueur (convention de la Haye) et future : Rome III (Règlement 1259/2010 du 20.12.2010)

- **Alain CORNEC, Villard Cornec & Associés, avocat, Paris**

PAUSE

6 - Les clauses concernant la prestation compensatoire :

- **Présentation : Charlotte BUTRUILLE-CARDEW, CBBC Avocats, Paris**
- **Table Ronde avec les autres intervenants**
- **Dialogue avec la salle.**

Synthèse :

Pierre MURAT
Professeur de droit à l'Université de Grenoble

**LA SEMAINE
JURIDIQUE**

ÉDITION GÉNÉRALE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Non et prénom:.....

Cabinet ou autre :

Adresse :

CP : Ville :

Tel. : Fax :

Mail :

DROITS D'INSCRIPTION

- Adhérents IDFP : **80 €**
Avocats et Notaires : **100€**
- Avocats et Notaires ayant moins de 7 ans d'exercice et honoraires : **60€**
- Particuliers et autres : **25€**
- Etudiants : **gratuit**

Règlement par chèque à l'ordre de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine à retourner 21, rue Henri Rochefort – 75017 Paris.

Inscription et renseignements : Marie Christine Midavaine
Tel. 01 44 70 73 73 – Fax. 01 44 70 73 74 – mc.midavaine@institut-dfp.com

N° de déclaration de prestataire de formation : 11 75 46164 75

**Travaux validés au titre de la formation professionnelle continue
pour 4 heures**

www.institut-dfp.com